hannut actu

N° 131 - JUIN 2020
Bulletin communal

SOMMAIRE

Page 1
- Plan de relance économique
- Accessibilité des services de l'Administration communale et du CPAS

Page 2
- Usage rationnel de l'eau
- Déchets sauvages
- Tolérance zéro pour les jets de déchets
- Fauchage tardif
- Pensez aux oiseaux
- Avis aux agriculteurs

Page 3
- Enquêtes sur l'accueil temps libre de vos enfants
- Opération de rénovation urbaine
- Masques enfants et filtres
- Imaginez votre 21 juillet idéal
- Bibliothèque communale de Hannut
- La chenille processionnaire du Chêne

Page 4
- HESL asbl : inscriptions pour les stages d'été
- Rentrée scolaire
- Organisation du marché hebdomadaire
- Numéros utiles

Imprimé sur papier recyclé

➜ ACTUALITÉ

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

SOUTENONS NOS COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS

La crise sanitaire que nous connaissons depuis la mi-mars, nous a tous impactés sur le plan économique. Les ménages ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. Les commerçants, artisans, indépendants ou encore les restaurateurs ont subi de plein fouet les conséquences du confinement et se trouvent désormais dans une situation plus que difficile.

Depuis plusieurs semaines, le Collège communal planche sur un plan de relance économique afin de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat du hannutois et soutenir nos forces vives économiques et commerciales qui font de Hannut une ville attractive.

Ce plan de relance se décline en 3 phases dont la première vise à injecter très rapidement 425.000 euros dans l'économie locale sous forme de chèques (bons d'achat) qui seront distribués fin de ce mois.

QUEL EST LE PRINCIPE ?

Un « chèque plaisir » et un « chèque Horeca » seront remis à chaque hannutois dans les prochains jours. Les modalités de distribution vous seront communiquées par courrier ainsi que sur le site de la Ville.

Le « chèque Plaisir », d'une valeur de 20 €, peut être utilisé chez tous les commerçants et indépendants situés sur le territoire de Hannut qui ont adhéré à l'opération (à l'exception des grandes surfaces d'alimentation et l'Horeca). Il est également valable chez les prestataires de services comme les coiffeurs ou les esthéticiennes.

Le « chèque Horeca », d'une valeur de 5 €, sera valable quant à lui dans tous les bars, restaurants, friteries et brasseries de notre entité.

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DES CHÈQUES ?

Ces chèques pourront être échangés du 1er juillet au 30 septembre 2020. Au-delà de cette date, ces chèques n'auront plus de valeur ! Ne les laissez pas dormir dans un tiroir, faites-en plutôt cadeau à vos enfants ou petits-enfants !

COMMENT SAVOIR QUEL COMMERÇANT PARTICIPE ?

Les chèques seront échangeables chez les commerçants et indépendants qui adhèrent à cette opération. Ceux-ci apposeront un macaron sur leur vitrine. A noter également, que le(s) chèque(s) sont à valoir sur des montants supérieurs à leur valeur nominale.

VOUS ÊTES COMMERÇANT/INDÉPENDANT ET VOUS VOULEZ PARTICIPER À CETTE ACTION ?

Vous êtes commerçant ou indépendant et vous n'avez pas reçu le mail pour vous connecter à l'application Circklo ? N'hésitez pas à contacter l'asbl Gestion Centre-ville (martine@4280.be) qui vous indiquera la simple procédure à suivre.

ET LA SUITE DU PLAN DE RELANCE ?

Nous travaillons désormais sur les deux phases suivantes de ce plan qui concernent quant à elles le marketing digital afin de booster l'attractivité de notre centre-ville ainsi qu'un soutien particulier à l'organisation d'événements d'ampleur quand ceux-ci seront à nouveau autorisés.

Enfin, un fond d'attractivité est mis en place dont l'objectif est de soutenir un plan d'actions sur les prochaines années. Le principe étant un euro versé par le citoyen, un euro investi par le pouvoir public. Ce fonds a pour mission de pérenniser le plan sur les années 2021-2023.

Nous reviendrons très bientôt sur ces prochaines actions.

J'ACHÈTE AU 4280 !

Cette crise a mis en évidence la nécessité d'être aux côtés des citoyens et de ceux qui font vivre notre commune au quotidien. Nous tous, durant ces derniers mois, nous avons privilégié la carte de la proximité à notre plus grande satisfaction… Nous ne pouvons que poursuivre dans cette voie et acheter local pour Hannut et tous les Hannutois. D'ores et déjà un grand merci à vous !

LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE VOTRE CPAS SONT ACCESSIBLES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- **Service Population/Etat civil**
  019/51.93.96
  populationetat-civil@hannut.be
- **Service Urbanisme**
  019/51.93.84
  urbanisme@hannut.be
- **Service des affaires sociales (maison du social)**
  019/51.93.86
  affaires-sociales@hannut.be
- **Service finances**
  019/51.93.98
  finances@hannut.be
- **Service travaux**
  019/51.93.78
  travaux@hannut.be

Vous pouvez également envoyer un mail à accueil@hannut.be ou 019/51.93.93

POUR LE CPAS :

019/630.380 ou la ligne directe de votre assistante sociale, ou à envoyer un mail sur info@cpashannut.be

Bonne lecture !

Ed resp :Amélie DEBROUX, Directrice générale
Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet - Hannut - 019 69 94 16

APPEL À UN USAGE RATIONNEL DE L'EAU

Le Centre Régional de Crise de Wallonie a procédé fin mai à un nouvel état de la situation de sécheresse en Wallonie. Le faible volume de précipitations de ces dernières semaines a déjà des conséquences néfastes sur la végétation, l'agriculture et les eaux de surface.

La distribution de l'eau reste assurée normalement mais pour préserver les ressources en eau et garantir un approvisionnement normal au cœur de l'été, il est important que tous les citoyens fassent dès à présent un usage raisonné de l'eau de distribution.

La chaleur et le manque de pluie impactent aussi les cours d'eau : en-dessous d'un certain débit, ils ne peuvent plus assurer leur fonction écologique (épuration, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité).

Nous rappelons à ceux qui sont en droit de prélever de l'eau dans les cours d'eau pour un usage privé ou professionnel que :

- Ce prélèvement est soumis à des conditions et usages strictes régis notamment par le Code civil. De plus, si les prélèvements sont réalisés au moyen d'installations fixes nécessitant des travaux sur le cours d'eau ou ses berges, une autorisation du gestionnaire est nécessaire.
- L'exercice de ce droit ne peut nuire aux autres usagers. Il est donc préconisé de respecter un débit dit « réservé » en-deçà duquel plus aucun prélèvement n'est réalisé. Nous faisons donc appel à votre discernement pour évaluer la nécessité de prélever de l'eau dans un cours d'eau (si vous en avez l'autorisation), en particulier en période de sécheresse, et de respecter un débit « réservé » du cours d'eau.
- Il est interdit de prélever directement l'eau d'un cours d'eau, d'un étang ou de toute eau de surface pour remplir la cuve d'un pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques.

Pour suivre le monitoring du Centre Régional de Crise de Wallonie : www.wallonie.be/fr/actualites/quel-est-letat-de-la-secheresse-en-wallonie.

Pour suivre l'évolution de la situation des cours d'eau non navigables : www.aqualim.environnement.wallonie.be.

Renseignements : environnement@hannut.be.

Moins de déchets sauvages, moins de dépôts clandestins : la ville de Hannut a besoin de vous !

Participez aux deux consultations en ligne ouvertes : du 5 au 24 juin inclus pour le diagnostic et du 6 au 19 juillet inclus pour les actions à mener.

Les questions relatives à la propreté publique, à la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins dans nos espaces de vie nous préoccupent tous. Habiter dans une commune propre contribue, en effet, au sentiment de bien-être et de sécurité au quotidien.

Pour mieux s'attaquer à la malpropreté et à ses causes, et avec le soutien de la Wallonie, la Ville de Hannut a décidé de se lancer, à titre pilote, dans l'élaboration d'un véritable Plan Local de Propreté reprenant toute une série d'actions jugées prioritaires à la fois en termes de sensibilisation, de nettoyage, d'amélioration des infrastructures de propreté, de meilleure gestion de l'espace public et de répression.

Vous aussi, vous avez un rôle à jouer !

La commune a déjà entamé une démarche d'état des lieux lui permettant de mieux cerner ses forces et ses points d'amélioration possibles.

Aidez-la, à présent, à compléter ce travail ! La démarche est simple :

1. Connectez-vous sur www.propretecommunale-monavis.be et recherchez la ville de Hannut dans la liste des projets.
2. Répondez à quelques questions destinées à évaluer votre perception de la propreté au sein de votre commune ;
3. Complétez votre diagnostic personnel en repérant, sur la carte de la commune, les endroits qui constituent pour vous des « points noirs » (lieux et signes de malpropreté récurrents).

Sur base de vos contributions, la commune identifiera la liste des problématiques auxquelles s'attaquer en priorité.

Vous aurez alors à nouveau la possibilité de vous exprimer, pour partager vos meilleures idées d'actions pour triompher des déchets !

L'objectif ? Finaliser un programme d'actions après l'été, puis le mettre progressivement en œuvre, avec le soutien de tous.

ENSEMBLE relevons le défi de la propreté à Hannut !

Renseignements : villepropre@hannut.be.

Tolérance zéro pour les jets de déchets

Après de nombreuses années de sensibilisation, le Collège Communal a décidé d'appliquer la tolérance zéro concernant le jet de déchets tels que les mégots de cigarettes ou les canettes. Vous rencontrerez peut-être dans la rue nos deux agents constatateurs.

Ceux-ci sont assermentés et peuvent verbaliser les pollueurs. Chaque PV pour jet de mégot sera traité par le Procureur du Roi ou par la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale et une amende de minimum 50 euros ainsi que des travaux d'intérêt général pourront être infligés.

LE FAUCHAGE TARDIF SUR HANNUT

Depuis plusieurs années, la Ville de Hannut a adopté la pratique du fauchage tardif sur certains accotements et talus sélectionnés en concertation avec la Région wallonne, dans le but de recréer de petits « couloirs écologiques » offrant un habitat et des ressources alimentaires pour une grande variété d'espèces sauvages animales et végétales.

LE FAUCHAGE TARDIF, C'EST QUOI ?

La pratique du fauchage tardif vise à limiter le nombre de fauchages à un passage annuel en fin de saison, à partir de septembre. Cela permet aux plantes de fleurir, d'arriver à maturité et, ainsi, de produire leurs graines. C'est également profitable aux insectes, aux pollinisateurs et autres petits animaux qui y trouvent de la nourriture, des sites de reproduction et un couloir de passage. Les fleurs sauvages attirent également un grand nombre d'insectes auxiliaires agricoles qui aident à lutter contre les ravageurs.

LA COMMUNE VA PLUS LOIN

Fin du mois de mai, la Ville de Hannut a décidé d'étendre ce fauchage tardif à l'ensemble des talus et accotements reliant les villages entre eux, dans les campagnes, ainsi qu'aux accotements du RAVeL lorsque celui-ci traverse les campagnes. Ces espaces ne seront donc plus fauchés, sauf exception, avant le 1er septembre, période à laquelle la plupart des floraisons seront terminées. La végétation sera toutefois maintenue basse aux abords des carrefours, des virages dangereux et à certains endroits pour permettre une bonne visibilité aux usagers de la route et veiller à leur sécurité. A l'intérieur des villages, le fauchage annuel habituel sera toujours pratiqué mais seulement sur une bande 60 cm, afin de permettre aux piétons de circuler sur les accotements en toute sécurité.

Cette décision s'applique aux prochaines campagnes de fauchage à partir du mois de juin 2020. Il se peut que certains accotements en campagne aient été fauchés avant cette période, pour des raisons spécifiques. Par cette pratique, la Ville de Hannut souhaite améliorer le cadre de vie de ses citoyens et recréer des petits couloirs écologiques favorables à la biodiversité.

AVIS AUX AGRICULTEURS

RECONNAISSANCE DE LA SÉCHERESSE 2018 COMME CALAMITÉ AGRICOLE

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 mai 2020 reconnaissant comme une calamité agricole la sécheresse du 2 juin au 6 août 2018, délimitant l'étendue géographique de cette calamité et déterminant l'indemnisation des dommages, est paru au Moniteur belge le 14 mai 2020.
Vous êtes concerné et avez introduit un procès-verbal en 2018 ?
Si vous avez introduit un procès-verbal en 2018 pour la sécheresse, vous avez dû recevoir une proposition d'indemnisation de la Région wallonne par mail, début juin 2020. Vous devez, dès lors, vérifier si les données renseignées sont correctes (au besoin, une copie de votre PV peut être obtenu auprès du Service Environnement de la Ville de Hannut).

Vous avez désormais jusqu'au 13 juillet 2020 pour répondre à cette proposition, uniquement via le système Pac-On-Web. Sans réponse via Pac-On-Web dans les délais, vous perdrez le droit à votre indemnité.
Une aide physique et une aide téléphonique sont mises en place dans les services de Huy pour les agriculteurs n'ayant pas accès à l'informatique ou ayant des questions (uniquement sur rendez-vous, voir lien ci-dessous).

Voici le lien pour introduire l'accord ou le non-accord à la proposition d'indemnisation : https://agriculture.wallonie.be/paconweb/home.
Voici le lien pour trouver les informations d'aides au remplissage (voir tout en bas de la page) : https://agriculture.wallonie.be/calamites-agricoles.
Service Environnement : environnement@hannut.be - 019/51.93.68.

Enquêtes sur l'Accueil Temps Libre de vos enfants

Coordonner les activités encadrées pour vos enfants âgés de 2.5 à 15 ans avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les jours de congé scolaire est l'une des missions de la Commission Communale de l'Accueil. Afin de définir les priorités d'action pour les 5 années à venir, nous avons besoin de connaître vos attentes et besoins.

Vous êtes parents ? Vous avez des attentes et besoins pour concilier votre vie professionnelle et familiale ? Vous avez des suggestions en matière de type d'activité ou tout autre aspect pratique ?

Vous êtez un professionnel de l'enfance et accueillez des enfants au sein de votre structure (club sportif ou association) ? Vous voulez proposer de nouvelles activités ou initiatives ?

Alors n'hésitez pas ! Aidez-nous à améliorer la qualité de l'Accueil Temps Libre sur notre territoire. L'enquête est accessible, jusqu'au 30 juin 2020, via le lien suivant www.hannut.be/atl-questionnaires/

Renseignements : Anne-Françoise Lhonnay, 019/630.532.

VOTRE VILLE VA CHANGER…

Opération de rénovation urbaine

La Ville de Hannut décide de mener une opération de rénovation urbaine visant la redynamisation de son centre-ville. Cette étude porte sur le développement de Hannut en proposant des projets d'architecture et d'aménagement d'espaces publics réfléchis et cohérents selon une vision d'ensemble à moyen et long terme.

Dans le cadre de ce programme, une commission locale de Rénovation urbaine sera constituée. Les membres de cette commission sont des représentants de la Ville, de la Région wallonne, de divers organismes et des représentants des habitants.

Elle a pour missions, entre autres, d'étudier les options d'aménagement envisagées dans le projet de quartier, d'organiser des activités d'information et de concertation, de réfléchir aux problèmes humains et sociaux liés à l'opération de rénovation du quartier et de rendre un avis sur les différents projets envisagés dans et pour le quartier.

Les membres de la commission devront éclairer les différents acteurs du projet sur les besoins et les problèmes des quartiers, émettre des avis constructifs sur différentes questions qui seront posées tout au long de ce processus.

Si vous habitez le centre de Hannut, si vous êtes intéressés par le devenir de votre cadre de vie, que vous estimez que votre expérience professionnelle, personnelle ou autres pourront aider à l'élaboration d'un projet de quartier de qualité, nous vous invitons à intégrer la commission locale de rénovation urbaine.

Déposez votre candidature en tant que représentant de votre quartier au sein de cette commission qui se réunira trois ou quatre fois par an.

Envoyez-la par courrier avant le 15 juillet 2020 au Collège communal, rue de Landen, 23, avec vos coordonnées complètes et quelques lignes explicatives de votre motivation. Il appartiendra au Conseil communal de sélectionner les représentants.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Agnès Walthéry, tél. 019/51.93.84, mail : urbanisme@hannut.be

MASQUES ENFANTS ET FILTRES

Comme annoncé dans le courrier accompagnant la distribution des masques pour les adultes, la Ville de Hannut a prévu des masques pour les enfants âgés de 5 à 11 ans. Ils sont arrivés !

Le port de ceux-ci n'est pas spécialement conseillé par le Conseil national de sécurité aussi, nous ne les distribuerons pas dans toutes les boites mais il vous est loisible de venir les retirer à l'administration communale aux heures d'ouverture habituelles (Adressez-vous à l'accueil). Les deux filtres mis à disposition par le fédéral peuvent également être retirés en nos locaux.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE HANNUT

Bonheur livresque retrouvé depuis le 25 mai !
Vous étiez nombreux à l'attendre… Après 2 mois de fermeture, la Bibliothèque communale a rouvert ses portes au public.

• **UN NOUVEL HORAIRE EST APPLICABLE JUSQU'AU 31 AOÛT**
Lundi & Samedi de 9h à 13h
Mercredi de 9h à 13h et de 14h30 à 18h
Vendredi de 14h30 à 18h

- Les espaces de lecture, la consultation de la presse quotidienne ainsi que l'accès aux ordinateurs sont supprimés jusqu'à nouvel ordre.
- Toutes les règles sanitaires ont été mises en œuvre pour assurer la sécurité du personnel et du public. Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la pandémie.

Retrouvez toutes les conditions d'accès sur le site Hannut.be ainsi que notre actualité sur notre page Facebook.

Bienvenue chez Nous, Vous êtes chez Vous !
FERMETURE ESTIVALE du 1er au 15 août inclus.

IMAGINEZ VOTRE 21 JUILLET IDÉAL

Malgré l'annulation de l'édition 2020, nous vous proposons de partager ensemble l'ambiance unique de cet incontournable évènement de la vie hannutoise qu'est le 21 juillet.

Nous faisons donc appel à votre imagination, votre créativité, vos envies !

Racontez-nous vos meilleurs souvenirs, vos anecdotes, vos billets d'humeur, partagez-nous vos photos, vidéos d'éditions précédentes, imaginez par le biais de dessins, de textes ou autres votre 21 juillet idéal, le 21 juillet dont vous avez toujours rêvé sans vraiment oser y croire. Vous nous aiderez ainsi à organiser une édition 2021 inoubliable.

Envoyez le tout à tourisme@hannut.be ou à l'Office du tourisme de la ville de Hannut, 27/1 place Henri Hallet. Nous partagerons alors vos différentes suggestions sur nos réseaux sociaux.

Pour toute information sur cette opération, n'hésitez pas à contacter Daniel Vanderslycken au 019/51 91 91

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

C'est en 2018 que la chenille processionnaire du chêne (Thaumetopoea processionea) a été observée pour la première fois en Wallonie. Les premiers foyers ont été détectés dans les régions d'Arlon et d'Eupen. L'année 2019 a marqué une extension de cet insecte. De nouveaux cas ont été détectés de manière localisée dans les régions de Rochefort, Arlon et Virton, ainsi que dans la région de Dalhem (Visé).

La chenille processionnaire du chêne se retrouve généralement dans les parcs et jardins ou dans des zones ouvertes telles que des campings, **uniquement sur des chênes**. Les cas en forêt restent rares.

DANGER POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Particulièrement urticante, la processionnaire peut être à l'origine de problèmes de santé graves tels que des allergies, des problèmes d'asthmes ou des chocs anaphylactiques (extrêmement rare). L'éradication totale de l'insecte, présent partout en Europe de l'ouest, étant impossible, il nous faudra apprendre à cohabiter avec lui mais aussi à être attentifs à tout symptôme. En effet, lorsque la localisation d'un nid peut entrainer des risques pour la santé, il conviendra de prendre des mesures.

Il est donc important de pouvoir reconnaitre la chenille processionnaire du chêne et son nid.

IDENTIFICATION :

La chenille processionnaire du chêne possède un corps caractéristique :

- la tête est brune ou noire ;
- le corps possède des flancs blancs avec de longs poils argentés ;
- chaque segment du corps possède sur sa face dorsale une plaque brunâtre.

La chenille processionnaire n'est pas encore très répandue sur notre territoire. Il est important de bien **l'identifier avant de lancer une alerte**. Cette identification peut se faire en se posant quelques questions simples :

1) **Les chenilles sont-elles présentes et s'alimentent-elles sur le chêne ?** La processionnaire est spécifique au chêne. Si la chenille est présente sur une autre essence, haie, abri de jardin, … : il s'agit probablement d'une autre espèce.
2) **Les chenilles sont-elles groupées ou en procession ?** Les chenilles processionnaires vivent et se déplacent toujours en groupe.
3) **Observez-vous un nid soyeux sur l'arbre ?** Les chenilles s'abritent dans un nid accroché au tronc ou aux branches charpentières.

Si au moins deux de ces caractéristiques sont rencontrées, il est probable que vous soyez confrontés à la chenille processionnaire du chêne. Les confusions avec d'autres espèces de chenilles sont nombreuses, comme avec l'hyponomeute ou le bombyx disparate, totalement inoffensifs pour la santé.

QUE FAIRE SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE DE CES CHENILLES ?

1) Ne paniquez pas.
2) Prenez des photos du nid, de l'arbre et de la chenille et envoyez-les au Service Environnement (environnement@hannut.be).
3) Après vérification, le Service Environnement contactera, le cas échéant, la cellule de crise de la Région wallonne qui centralise tous les cas détectés.
4) N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-mêmes les chenilles processionnaires. Cette opération doit être effectuée par des professionnels vu les risques potentiels pour la santé. Le Service Environnement vous transmettra une liste de sociétés spécialisées dans l'élimination mécanique des nids, qui reste la solution la plus efficace à ce jour. Ne pulvérisez aucun insecticide sur les chenilles (certaines espèces sont protégées) ; ceux-ci s'avèrent généralement inefficaces sur la chenille processionnaire du chêne et n'éliminent pas les poils urticants du nid.

Pour toute information complémentaire, consultez la page web www.chenille-processionnaire.wallonie.be ou contactez le Service Environnement (environnement@hannut.be- 019/51.93.68).

Sources : www.wallonie.be et www.owsf.environnement.wallonie.be

INSCRIPTIONS OUVERTES POUR LES STAGES D'ÉTÉ

L'asbl HESL et la Ville de Hannut ont mis en place de nouvelles mesures sanitaires et organisationnelles en conformité avec les protocoles préconisés par le CNS, l'ONE et les entités fédérées en vue de vous proposer des stages d'été 2020 en toute sécurité, tant pour les stagiaires que pour les moniteurs.

Avec toute l'équipe de coordination, nous avons tout préparé pour les stages d'été. Mais bien sûr, ils sont proposés avec quelques changements, dont l'accueil et la garderie. Aucune distanciation physique n'étant requise pour les enfants qui fréquentaient l'enseignement fondamental (maternel ou primaire) cette année scolaire, nous avons modifié les âges au sein des différents groupes.

Outre les activités habituelles pour les plus petits à partir de 2,5 ans, l'offre est scindée en deux pour les 6 ans et plus :
Des activités ouvertes à un groupe 6 – 12 ans ou 8 – 12 ans.
Des activités ouvertes à un groupe 12 – 16 ans.
Vous trouverez plus d'informations sur tous les stages proposés et modalités d'inscriptions via ce site : www.hesl.org/.

Renseignement complémentaire auprès de Monsieur Dominique Cornélis au 019/51.93.72 .

La ville de Hannut

propose avec hesl

Enseignement secondaire « échec à l'échec »

Du 03 août
au 28 août 2020
le matin
de 9h à 12h
ou
l'après-midi
de 13h à 16h

Inscriptions ?
Auprès de Monsieur Dominique Cornélis les jours ouvrables (de 09h à 12h et de 14h à 16h) en formant le **019/519372**

Où?
Cours dispensés au sein des locaux de l'académie de musique de **Hannut, rue des Combattants 1**

Encadrement par des pédagogues qualifiés

Pour être efficace, des groupes de 4 à 5 élèves

Scannez-moi

Tout sur http://www.hesl.org

L'école communale au cœur du village

Vous avez un enfant en âge scolaire, vous voulez découvrir nos écoles, n'hésitez à venir nous rencontrer. Visite des classes, rencontre avec les enseignants, description du projet pédagogique…

Ecole communale de HANNUT 1
Implantations de
LENS-ST-REMY
✆ 019/513123
AVERNAS-LE-BAUDUIN
✆ 019/513082
Directeur : M. Schrynen
✆ 0475/696449

Ecole communale de HANNUT 2
Implantations de
GRAND-HALLET
✆ 019/633618
MOXHE
✆ 019/698116
Directrice : M^me^ Delathuy
✆ 0495/777145

Ecole communale de HANNUT 3
Implantations de
THISNES
✆ 019/513083
MERDORP
✆ 081/856111
Directrice : M^me^ Metzmacher
✆ 0495/702234

Immersion néerlandais

VISITES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

N'ayant pas la possibilité d'ouvrir nos écoles… Nous vous accueillons de manière différente…

Soyez les bienvenus !

ORGANISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le 18 mai, votre marché hebdomadaire vous accueille à nouveau. Afin de respecter les mesures gouvernementales et assurer au mieux votre sécurité, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- un balisage a été mis en place afin que le marché soit à sens unique
- Les entrées et les sorites sont bien définies
- Le nombre de citoyens présents sur le marché est limité à 450
- Il est interdit de manger ou boire sur le marché

Les consignes habituelles de distanciation sont bien évidemment d'application et du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition aux entrées et sorties du marché.

Aussi, sur le marché, faites preuve de bon sens et suivez les flèches !

COMMENT ACCÉDER AU MARCHÉ ?
Avec la réouverture de l'Horeca et la présence des terrasses, la rue de Landen sera fermée jusqu'au 31 août 2020.

Aussi, il n'est plus possible d'accéder au marché depuis la rue de Landen. Si vous êtes garé à l'administration communale, nous vous invitons à rejoindre le marché depuis la rue de Tirlemont ou via la rue Vasset. Si vous venez de la rue Zénobe Gramme ou la rue Albert 1er, vous avez un accès à la Grand Place au niveau des feux de signalisation.

Notez que ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des prochaines décisions du Conseil National de Sécurité.

Quelques numéros utiles

Aide aux professionnels de l'aide et de la santé :
1. Aviq et la Fédération des Services de Santé Mentale : 0800/16.061 du lundi au vendredi de 9h à 17h
2. Croix-Rouge : questions pratiques et soutien : 0800/14.689

Personnes en difficultés psychologiques
Télé-accueil (toutes personnes en difficultés psychologiques) : 107 24h/24
Croix-Rouge : questions pratiques et soutien : 0800/14.689

Aide psychologique pour la population au niveau local
Si vous rencontrez des difficultés familiales, de couple, personnelles, si vous souffrez de solitude, violences, dépression, deuil, …
1. Oasis Familiale – planning familial
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h au 019/33.22.39, via votre page Facebook, via notre compte Instagram ou via notre adresse mail (planning.oasis.hannut@belgacom.be).
2. Service de santé mentale
Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 17h au 019/32.47.92

Urgences sociales
(aide alimentaire, crédit, logement, situation professionnelle, chômage) : 1718 de 8h30 à 17 tous les jours ouvrables

Violences conjugales
Si vous êtes pris ou prises dans la violence, plusieurs ressources existent et restent à votre disposition pour vous aider! Appelez le 0800/30.030 ou consultez le site www.ecouteviolences-conjugales.be.

Aide aux parents
Vous ne savez plus comment gérer vos enfants ? Vous vous sentez épuisé.e en tant que parent ? Vous êtes à bout ?
Une équipe de psychologues spécialistes de la parentalité est à votre écoute 7 jours/7 de 8h à 20h au 0471/414 333 (à votre tarif habituel, pas de surcoût).
www.burnoutparental.com et sur la page Facebook Burnout Parental.

Pour les enfants – les adolescents
Ecoute enfants : s'adresse à tous les enfants et adolescents qui, à un moment de la journée ou de la soirée, éprouvent le besoin de parler, de se confier parce qu'ils ne se sentent pas bien, qu'ils vivent des choses difficiles, qu'ils sont isolés, qu'ils se sentent en danger… Numéro : 103 - 7j/7 de 10h à minuit

Prévention suicide : 0800 32 123.

Problématique des drogues : Infor-drogues ou 02/2275252.